



REGLEMENT PARTICULIER du 4^{ème} RALLYE REGIONAL de l'HERAULT – GRAND ORB 9 et 10 MARS 2019



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement :	Lundi 21 Janvier 2019
Ouverture des engagements :	Lundi 21 Janvier 2019
Clôture des engagements :	Lundi 25 Février 2019 à minuit
Parution du road-book :	Jeudi 28 Février 2019 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 3 Mars 2019 de 09 H 00 à 17 H 00 Samedi 9 Mars 2019 de 08 H 00 à 12 H 00
Vérifications administratives le :	Samedi 9 Mars 2019 de 11 H 00 à 15 H 00
Vérifications techniques le :	Samedi 9 Mars 2019 de 11 H 15 à 15 H 15
Parc Fermé Départ & Arrivée	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Heure de mise en parc de départ :	Samedi 9 Mars 2019 à partir de 14 H 00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 9 Mars 2019 à 14 H 15
Briefing Direction de Course : Voitures Encadrements, Ouvreurs	Samedi 9 Mars 2019 à 16 H 00 – PC Lamalou-les-Bains
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 9 Mars 2019 à 16 H 15
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 9 Mars 2019 à 16 H 15
Départ 1 ^{er} Etape, Hérépian :	Samedi 9 Mars 2019 à 17 H 58 (20' après dernier VHC)
Parcs d'Assistance	Ancien Camping et Parc des Loisirs Lamalou-les-Bains
Arrivée 1 ^{er} Etape, Hérépian :	Samedi 9 Mars 2019 à 20 H 06
Publication des résultats de la 1 ^{ère} Etape	Samedi 9 Mars 2019 à 22 H 00
Publication des heures et ordres de départ La 2 ^{ème} Etape	Samedi 9 Mars 2019 à 22 H 30
Départ 2 ^{ème} Etape, Hérépian :	Dimanche 10 Mars 2019 à 07 H 57 (20' après dernier VHC)
Parc de Regroupement Hérépian :	Dimanche 10 Mars 2019 à 09 H 40 et à 13 H 15 Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Arrivée Finale, Hérépian :	Dimanche 10 Mars 2019 à 16 H 50
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Dimanche 10 Mars 2019 Parc Arrivée Hérépian à Partir de 17 H 00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 4^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT – GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°42 et de Ligue Occitanie Méditerranée N° RH1/19 du 11 Janvier 2019.

Comité d'Organisation

Président : Alain SZAFARCZYK

Organisateur Technique : Bernard TREMOULET

Membres : Comité d'organisation de l'ASA Hérault

Secrétariat du Rallye, Adresse Postale :

ASA Hérault - ASA Hérault – B.P. 7 – 34690 FABREGUES

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr

Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT :

Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 14 H 00 à 19 H 00 à partir du Lundi 21 Janvier 2019

Permanence pendant le rallye :

P.C. Mairie de Lamalou – 3, Avenue Clémenceau – 34240- LAMALOU LES BAINS

le Samedi 9 Mars 2019 de 014 H 00 à la fin de la 1^{ère} Etape

et le Dimanche 10 Mars 2019 de 07 H 00 à la fin du délai de réclamation

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	Jacques PAOLI	2692/0805
Commissaires Sportifs membres du collège :	Robert CLOS	6055/0804
	Gérard DURAND	13816/0809
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle BASCOUL	149759/0808
Observateur du comité :	X	
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	123253/0804
Directeurs de Course Adjoints au PC :	Carmen BELCHI	8747/0804
	Guillaume FAYET	162390/0904
Gestion du P.C. :	Guy BASCOUL	149758/0808
Médecin Chef :	Michel ROMIEU - ADAMU30	
Gestion opérationnelle des moyens de secours :	Jacques BOISSIER – ASSM30	
Dépanneuses :	VERLAGUET	
	SADRA SUD	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :	Marc CIER	2942/0706
	Evelyne ROL	40773/0805
Directeur de Course Adj Resp. Reconnaissances :	Carmen BELCHI	8747/0804
Responsable Parc Fermé & Parc de Regroupement Place Etienne Pascal – Mairie Hérépien :	Thierry LEFOLL	58387/0809
Adj Direction Course Resp. Parc Assistance Lamalou Ancien Camping :	Thierry GRAUBY	163786/0811
	Avec Christine GRAUBY	163787/0811
Adj Direction Course Resp. Parc Assistance Lamalou Parc des Loisirs	Delphine GRAUBY	163789/0812
	Avec Patrick FILIAT	115657/0811
Véhicule Organisation 1 :	Paulette CAUVY – José NORTES	
Véhicule Organisation 2 :	Gilbert DAGAND - Didier ALIBERT	
Véhicule B.B.R. :	André JOFFRE – Alain SZAFARCZYK – Claude MARY	
Véhicule Autorité :	Bernard TREMOULET – Ivan PRISTCHEPA	
Véhicule Sécurité Public :	Fabien PELADAN – Fabrice POLLANO	
Véhicule Promo (1)	André BOEGLI – Jérôme BLARI	
Véhicule Promo (2)	Mickaël LANCRY - Albert LANCRY	
Véhicule Info :	Patrick BERGEAULT – Alain SOUVEYRAS	
Véhicule 000 :	Patrice RASPAUD – Béatrice DUMAS	
Véhicule 00B :	René LESNE – Jean-Louis NEGRE	
Véhicule 0 VHC :	Estève BERNARD – David PASCAL	
Véhicule 00A MOD :	Franck MICALET – Philippe ASTIE	
Véhicule 0 MOD:	Equipage Team CHAZEL	
Véhicule 0 VHRS:	Guilhem PONCET – Jean-Paul DOUYLIEZ	
Véhicule Damier :	Brice BETRANCOURT – Joël MARAINE	

Chargés des relations avec les concurrents

Responsable Sébastien ROL 44492/0511

Sabine PAULHAN 136024/0805



Commissaire Technique Responsable :
Commissaires Techniques :

Cédric GINIER	28482/0805
Jean-Pierre ROLLAND	2694/0805
Jean-Claude MARTY	32003/0806
Christian ROCCA	7944/0804
Michel MOLINES	9502/0801

Accueil Officiels – Théâtre de Lamalou-les-Bains :

Responsable : Michèle BASCOUL avec Antonia DURAND

Accueil Commissaires de Route – Théâtre Lamalou-les-Bains :

Responsable : Paulette CAUVY

Responsables Engagements & Vérifications Administratives :

Franck MICALET – Joël MARAINE

Responsables Hébergements/Restauration :

Joël MARAINE

Responsable Matériel :

José NORTES

R.T.S. :

Pierre GAZAN - Bernard TREMOULET

Responsable Parcours, Autorisation Passage

Bernard TREMOULET – Alain SZAFARCZYK

Road-book

Robert CLOS – Ivan PRISTCHEPA

Responsable Balisage & Débalisage :

Fabien OTALORA – Michel IGLESIAS

Responsable Mise en Place Podium et Banderoles

Guy BONNAFOUS – Raymond RODRIGUEZ

Coordination documents officiels :

Robert CLOS - Michèle BASCOUL

Chargé des relations avec la presse :

Jacques FURET

Classement informatique :

Cédric COSTE

Responsable Réseau Radio :

Didier ALIBERT - LVMC

Responsable Motards Sécurité Public :

Stéphane CHALEMONT – Motarasa

Nombre de postes de commissaires :

ES 1/3/5/7 Madale	: 4 postes inter
ES 2/4/6/8 Combes	: 7 postes inter

Commissaires : 2 commissaires et 1 extincteur par poste inter

Ambulance : 1 VSAB + 1 Désincarcérateur au départ de chaque ES

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT compte pour :

La Coupe de France des rallyes 2019 (coef 2)

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2019 des Rallyes.

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Vendredi 1^{er} Mars 2019 sur le site de l'ASA (www.asaherault.fr, rubrique rallye de l'HERAULT 2019 horaire convocation) qui auront lieu le : Samedi 9 Mars 2019 de 11 H 00 à 15 H 00– Salle des Fêtes – Lamalou les Bains (Près Casino). Les vérifications techniques auront lieu Samedi 9 Mars 2019 de 11 H 15 à 15 H 15 – Avenue Charcot Face au Casino, Derrière Abris Bus.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaguet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye de l'HERAULT – GRAND ORB doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 25 Février 2019 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour un total de 150 Moderne + VHC + VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 260 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 520 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en banque qu'à la clôture des engagements.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye (Vendredi 1^{er} Mars 2019).
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 8 Mars 2019).

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

L'A.S.A. Hérault se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à motiver son refus.

3.2P. – EQUIPAGES

3.2.7P. Un briefing écrit du Directeur de Course sera distribué lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites de l'ancien camping (préférentiellement véhicules moderne) et du Parc des Loisirs (préférentiellement VHC & VHRS) à Lamalou-les-Bains. La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont strictement interdites dans l'enceinte des parcs d'assistance. Le parking remorque est situé zone de l'ancienne gare, Avenue de la Gare à Lamalou-les-Bains.

Le Samedi 9 Mars 2019, après midi à partir de 13 H, et le Dimanche 10 Mars 2019 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte des parcs d'assistance.

REMARQUE IMPORTANTE :

Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant les nuits du Vendredi 8 Mars 2019 au Samedi 9 Mars 2019 et du Samedi 9 Mars 2019 au Dimanche 10 Mars 2019. Ces parcs seront gardés durant la nuit par des maîtres chiens.

4.3.2.3P. - PROPETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - Il est précisé que le piquetage est interdit
 - Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
 - Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).
- La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

4.6.1P. - IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 4^{ème} Rallye régional de l'HERAULT – GRAND ORB représente un parcours de 165.80 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.00 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 : Madale 1-3-5-7 : 6.60 Km
: Combes 2-4-6-8 : 3.40 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

Dimanche 3 Mars 2019 de 09 H 00 à 17 H 00 et le Samedi 9 Mars 2019 de 08 H 00 à 13 H 00

Les road-book sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asaherault.fr rubrique 4^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2018 road-book) Jeudi 28 Février 2019 à 12 H 00.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances.

Avant le début de la session de reconnaissances qu'ils auront choisie, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**). Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brises avant et de la vitre arrière.

Pendant toute la durée des reconnaissances les équipages devront strictement respecter le code de la route

RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND

Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes

REGLEMENT PARTICULIER	4 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	VERSION AVEC VISA 11/01/2019	5/6
-----------------------	--	---------------------------------	-----

Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France.

6.3P. - AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé au P.C. du Rallye Salle du Conseil - Mairie de Lamalou-les-Bains. Un 2^{ème} tableau d'affichage officiel sera disposé devant la Mairie d'Hérépian au niveau du Parc de regroupement/Parc Fermé.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront distribuées aux

-3 premiers du scratch

-3 premiers de la ligue Occitanie Méditerranée

-3 premiers de chaque classe si + de 9 partants par classe – 2 premiers de chaque classe si 4 à 8 partants et au 1^{er} de chaque classe si 1 à 3 partants

-1^{er} équipage féminin

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement au 61^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES
24- 26 OCTOBRE 2019 (non cessible ni échangeable, ni reportable).**

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau du Parc d'Arrivée Finale – Place Etienne Pascal – Face Mairie Hérépian.